

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1849.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur Antoine-Gustave Radou, capitaine de navire de commerce, à Anvers.

(Voir le N° 296 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Antoine Radou est né à Paris le 1^{er} janvier 1810, et il ne réside en Belgique, que depuis peu de mois.

Il désire prendre part à Anvers dans une société d'armements maritimes, destinée à établir une navigation entre la Belgique et les ports de commerce des Indes orientales et les Iles de l'Océan pacifique.

Cette société, qui peut devenir très-importante, a déjà fait l'acquisition d'un vaisseau à trois mâts, l'*Océanie*, et se propose d'en confier le commandement au sieur Radou, qui a de très-grandes connaissances pratiques, fruit de vingt années d'expérience.

En effet, Messieurs, le pétitionnaire a fait trois fois le tour du monde, sur trois bâtiments français qu'il commandait, comme capitaine et chef d'opération.

Vu sa qualité d'étranger, le sieur Radou ne peut prendre aucune part de propriété dans un navire faisant usage du pavillon belge, et c'est pour ce motif qu'il a sollicité du Gouvernement la naturalisation ordinaire, par requête du 25 mai dernier.

Le Gouvernement, appréciant les motifs de sa demande, n'a pas hésité, à la soumettre à la Chambre des Représentants, qui l'a prise en considération, dans sa séance du 18 juin, à la majorité de 55 suffrages contre 13.

Comme le navire l'*Océanie* doit faire voile pour les contrées transatlantiques dans un délai assez rapproché, votre Commission, par mon organe, s'est empressée de vous soumettre la demande du pétitionnaire.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.